



Amis de la Réserve Naturelle
Espace G Sand - 9 rue de Gex
F - 01630 Saint-Genis-Pouilly

Déplacement du Centre routier de la Faucille à la Vattay ?

...une fausse bonne idée !

I - La Faucille

Le site de la Faucille est classé depuis le 24/01/1955 au titre de la loi de 1930 sur les « *Monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ».

Ce classement s'applique sur deux bandes perpendiculaires, l'une le long de la RD 1005, l'autre se déployant jusqu'au niveau de l'hôtel de la Petite Chaumière.

Une demi-douzaine de particuliers ainsi que les communes de Mijoux et de Gex sont concernés, pour une surface de 14,13 ha.

Le Site n'englobe donc pas tout le site de la Faucille. L'actuelle zone des parkings n'est pas concernée.

En compensation de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) qui a abouti à la création de la station de la Faucille, un plan de requalification global a été réclamé par l'Etat.

Il a été présenté par la CCPG (Communauté de Communes du Pays de Gex) et validé, dans ses principes, par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), suivi d'un avis ministériel favorable, en 2002.

Plusieurs travaux ont été réalisés ces dernières années :

transformation de l'ancienne douane, réaménagement de la RD 1005, reprise complète de la circulation interne et des parkings.

Un important projet d'aménagement, qui devrait finaliser l'essentiel de l'opération, a été validé par la CDNPS le 25/03/2015. Il comprend :

- la création de 3 parcours de découverte (géologie, faune, flore) avec balcons sur la Valserine
- la reprise des voiries et du vaste parking (840 places + 8 bus ... ce qui répond aux pics de fréquentation atteints ... 3 ou 4 week-ends seulement par an !!!)
- la réorganisation du stationnement dans le cœur de station afin d'éloigner les voitures du front de neige.

C'est en prolongement de cette opération que la CCPG a souhaité déplacer le Centre routier départemental qui se trouve en plein cœur du site pour éviter la superposition de la circulation d'engins de voirie et de déneigement avec les circulations piétonnes.

Les critères techniques exigés par le Département sont :

- surface de 5.000 m² environ, pour abriter garages, zones de stockage, hangars, mais aussi bureau et logements,
- proximité de la RD 1005, entre la Faucille et le Tabagnoz (limite départementale vers Les Rousses),
- point haut.

Le choix s'est porté sur un emplacement vierge de toute occupation, lieu-dit La Vattay.

II - La Vattay

Le Pasteur Edouard Pasquet avait créé avant-guerre sur ce site la Colonie de la Vattay, destinée à offrir des séjours d'air pur aux enfants de l'orphelinat de Ferney-Voltaire.

L'association a dû en 1990 vendre à l'ADAPEI le bâtiment de bois situé à proximité du Centre de ski de fond.

Elle reste néanmoins propriétaire du terrain sis en face du Centre, en contrebas de la RD 1005, dans le creux du virage, parcelle cadastrée A 208 Commune de Mijoux, d'une contenance de près de 6 ha.

Ladite association est à ce jour présidée par Mme Valérie Pasquet-Ludwig, fille du Pasteur Pasquet.

Ce terrain est classé Na dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du SIVOM de la Valsérine « secteur de gestion des sites d'alpages ». Sont admis « les constructions, installations et dépendances techniques nécessaires à l'activité agricole ».

Mais sont également admis dans l'ensemble du zonage N : « Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou des activités admises dans la zone ou le sous-secteur considéré, ainsi que les infrastructures routières d'intérêt public, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole ou forestière, de prendre toutes les dispositions pour limiter au strict minimum la gêne qui pourrait en découler et pour assurer une bonne intégration dans le site (exemple : les installations d'intérêt collectif telles que : réseaux, station de transformation EDF, station de pompage, station de traitements des eaux usées, réservoir d'eau... dont l'implantation dans la zone se justifie par des critères techniques).»

L'Association La Vattay a reçu un courrier en juillet 2017 pour une transaction immobilière avec la CCPG.

L'association a manifesté sa surprise puis, après avoir rencontré la CCPG, a émis une vive réticence à ce projet et déclaré son profond attachement à **conserver sa vocation naturelle à cet espace.**

EN PLEIN CŒUR DE LA RESERVE NATURELLE

Cette parcelle est en effet située en zone Natura 2000 et, plus encore, en plein cœur de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Haute-Chaîne du Jura. Il s'agit en fait d'une petite enclave, hors RNN, qui se prolonge, de l'autre côté de la route, par les bâtiments de ski de fond et de l'ADAPEI et par les parkings en bordure de route. Une « anomalie » qui s'explique, à l'origine, par la volonté de laisser se créer le Centre de ski de fond presque concomitant à la création de la RNN.

NB : Dans la RNN toute construction est rigoureusement interdite.

« Des garages sur une parcelle d'alpage au sein du site Natura 2000, c'est tellement incompréhensible ! » (V Pasquet-Ludwig)

Ce site représente un intérêt naturel majeur. « *Il abrite potentiellement des espèces patrimoniales et/ou protégées* » souligne la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

La même DREAL

- qui rappelle que ce projet, étant situé en zone Natura 2000, **une évaluation d'incidence « quatre saisons »** devra être menée à bien.
Ce qui en repousse l'échéance et en renchérit le coût.
- et qu'il se situe aussi dans **« un contexte paysagèrement et hydrologiquement assez sensible »**.

La CCPG a lancé un appel d'offre architectural, insistant sur l'intégration paysagère de l'aménagement, sur l'utilisation de matériaux écologiques et sur le respect de la réglementation thermique 2020...

C'est bien le moins ! Comment accepter qu'une verrue faite de hangars, d'aires de dépôt, d'engins de voirie et de déneigement, ... soit installée en plein cœur d'un espace protégé au niveau national ? Le statut de « réserve naturelle nationale » est en effet l'un des plus forts qui soit, à peine moindre que celui des « parcs nationaux ».

« Un centre d'exploitation des routes est un outil quasi industriel. On ne peut pas l'insérer dans le réaménagement du Col de la Faucille qui est un projet touristique quatre saisons ». (C Bouvier, Président de la CCPG).

Par contre, cela ne dérange pas même président de l'installer en plein cœur de la Réserve Naturelle Nationale, ... dont la CCPG est par ailleurs gestionnaire ! Comprenez qui pourra !

UN RISQUE de POLLUTION MAJEUR

Si l'intégration visuelle est un réel enjeu, le problème majeur est incontestablement le risque de pollution sur les milieux, terrestres et aquatiques.

Le site est une zone humide, point de départ du ruisseau du Creux des Franges qui va rejoindre, 1,2 km plus loin et 200 m plus bas, la Valserine en contrebas de la Michalette, en traversant la RNN.

Qu'advienne un déversement accidentel de fuel ou de sel, c'est la Valserine, première rivière de France à avoir obtenu le prestigieux label « rivière sauvage » qui sera directement polluée.

Or le Centre routier doit accueillir plusieurs aires de stockage de sable, gravier, sel, fuel, ... ainsi qu'une aire de lavage ! En plus de logements et bureaux ...

Il est évident que **le risque environnemental n'a pas été suffisamment pris en compte.** D'ailleurs et presque à aucun moment dans les comptes-rendus des réunions l'existence de la RNN n'est mentionnée !

Le « coût environnemental » doit être intégré à l'évaluation du projet dans une pesée complète « risques/avantages », intégrant les dommages environnementaux possibles et en les chiffrant.

L'équipe de la Réserve inquiète

L'équipe de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura, chargée de veiller à la protection de ce territoire d'exception, est, bien entendu, attentive.

Le site en question est en bordure, mais hors de la RNN. La réglementation de la RNN ne peut donc être retenue pour empêcher ce projet, même s'il risque de l'impacter gravement, car situé en plein cœur de celle-ci !

Une situation d'autant plus inconfortable que la CCPG en tant que gestionnaire de la RNN, est l'employeur du Conservateur et de ses agents.

III- Infox ?

LE CENTRE ROUTIER DEVRAIT NECESSAIREMENT QUITTER LA FAUCILLE ?!

A plusieurs reprises, les responsables de la CCPG ont insinué, voire dit que c'est la DREAL (donc l'Etat) qui exigeait que le Centre routier soit évacué du site classé de la Faucille.

C'est totalement faux.

« Le déplacement du Centre d'exploitation des routes a été acté au moment de l'esquisse d'aménagement du cœur de station du Col de la Faucille, en 2014 » affirme la CCPG qui poursuit

« la commission des sites (= CDNPS) a d'ailleurs eu ces éléments lors de l'examen du projet ».

Sauf qu'à ce moment-là il a seulement été convenu que l'actuel bâtiment, obsolète, devrait être réhabilité pour un autre usage.

Il n'y a eu aucune demande explicite de l'Etat de supprimer le bâtiment DDE (= Centre routier) ou de délocaliser l'entretien des routes en dehors du site classé :

« Le besoin de requalification paysagère d'ensemble du site classé de la Faucille a souvent été rappelé et cela a abouti à un projet global de réaménagement fixant les principes dont la réalisation sera toujours soumise à autorisation au cas par cas », DREAL.

LES ELUS N'AURAIENT PAS D'AUTRE CHOIX ?!

Présentation du projet d'architecte, augmentation des budgets..., le dossier de la Vattay s'invite régulièrement à l'ordre du jour du **Conseil communautaire de la CCPG**.

Lors de la séance -ouverte au public- d'avril 2018, Alain Girod, professionnel du tourisme, élu de Divonne et l'un des promoteurs du Centre nordique de la Vattay, s'est dit consterné :

« ce site a toujours été vendu comme site naturel remarquable. Un des plus beaux de France au niveau du ski de fond et, tout d'un coup, on construit un immense garage ».

Mais rares sont les élus qui s'offusquent car à chaque fois, les promoteurs du projet le présentent comme une décision qui aurait été prise sous l'ancienne mandature. Or, il n'en est rien !

Invités à en fournir la date, ils en sont incapables ... Pour cause, celle-ci n'ayant jamais été prise officiellement !

A aucun moment, avant février 2017, la moindre décision de transférer le Centre routier hors du site de la Faucille n'a été proposé et encore moins validé !

Mais Comme pour mieux s'en convaincre eux-mêmes et rejeter toute alternative, les élus gessiens affirment dans chacune de leurs interventions que le site de la Vattay est le seul :

« aucune autre solution n'a été étudiée puisque c'est le seul terrain disponible » (P Dunand, VP CCPG, Maire de Gex).

Pas si « disponible » que cela puisque l'Association La Vattay ne veut pas s'en dessaisir !

Des élus

-qui affirment que, de toutes façons, ils lanceront, si nécessaire, **une DUP** (Déclaration d'Utilité Publique) ...

-et qui visiblement ont repris à leur compte le slogan favori de l'ancienne Première Ministre britannique, Mrs Thatcher, la « dame de fer » : TINA « There is no alternative » (Il n'y a pas d'autre choix).

D'AUTRES SOLUTIONS ONT-ELLES ETE ETUDIEES ?

Oui ! Plusieurs scenarios semblent avoir été envisagés avant 2017 :

- **1)- le regroupement des engins et zones de stockage de la station de ski et du Centre de voirie.**
L'inconvénient majeur étant l'éloignement relatif par rapport à la RD 1005 (comme c'est le cas actuellement et cela depuis ... plus de 50 ans !) + traverser la zone de circulation pédestre
- **2)- le déplacement du Centre de voirie en bordure de la RD 1005**, au niveau des bâtiments obsolètes de l'ancienne Colonie Fos s/mer. C'est même « l'hypothèse 2 » du doc joint.
Mais la CPPG n'a toujours pas réussi, à ce jour, à acquérir ces bâtiments, les propriétaires actuels cherchant vraisemblablement à gagner du temps pour d'hypothétiques projets immobiliers et ... faire monter les enchères.
Or aucune procédure de **DUP** ne semble avoir été ici engagée. **Deux poids, deux mesures ?**

Ce scénario, est, pourtant, de loin, le meilleur.

Une autre variante, qui ne semble pas avoir considérée, serait de positionner le Centre de voirie, à la sortie de l'aire parking, à l'arrière de l'Hôtel de la Petite Couronne.

L'accès à la RD 1005 est à peine moins bon. Il est surprenant que cette hypothèse n'ait pas été intégrée dans le cadre des travaux considérables d'excavation/remblaiement des 800 places de parking...

Le Centre routier y aurait aisément trouvé sa place, qui plus est camouflé par la végétation forestière environnante, et des circulations adaptées auraient certainement pu être imaginées de manière intelligente par les urbanistes.

IV - Passage en force ?

L'Association La Vattay se dit choquée par l'absence de concertation préalable de la CCPG à l'amont du projet, et avoir « la désagréable impression d'un passage en force ».

En effet, alors que la CCPG a lancé le projet en **février 2017**, -donc vraisemblablement après avoir « négocié » avec le Conseil départemental le transfert et ouvert l'appel d'offre-, l'association n'a été contactée qu'en **juillet 2017**, soit six mois plus tard !

La CCPG semble avoir confondu rapidité et précipitation, méthode qui rappelle d'autres « coups partis » plus ou moins récents...

V- Un coût qui explose

Celui qui certainement se frotte les mains, c'est le Conseil départemental : la CCPG, en tant que maître d'ouvrage, lui offre un transfert clé en main, « gratuitement », puisque l'ensemble des opérations, acquisition du terrain, études scientifiques, concours d'architecte, réalisation du projet ... doit être financé sur les fonds propres du Pays de Gex (dont une partie de la dotation de la Compensation financière genevoise à hauteur de 600 000 euros) !

Cette même CCPG qui se propose d'acquérir l'ensemble de la parcelle (6ha) de l'Association La Vattay pour le prix dérisoire de ... 0,5 euro/m² ! Ce n'est pourtant pas cela qui coûtera le plus cher !

De fil en aiguille, **le coût de l'opération ne cesse de gonfler : estimé à 1,5 M euros au départ, il atteindrait d'ores et déjà plus de 3,3M euros ... soit le prix d'une crèche !**

VI- Du bon sens

La CCPG n'a pas pris la mesure des risques encourus sur la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura dont pourtant elle est gestionnaire au nom de l'Etat !

Elle ne peut ignorer le danger qu'une telle installation ferait courir non seulement à cet espace protégé mais également à la Valserine pour laquelle elle est impliquée dans le cadre du programme « Valserine rivière sauvage ».

Elle serait doublement responsable en cas de dommages. Elle ne pourrait se prévaloir d'aucune excuse.

A chacune de nos interpellations elle n'a de cesse d'affirmer que toutes les transformations envisagées n'ont qu'un seul but : « **renforcer la station de la Faucille et son accessibilité** » !

Le bon sens voudrait que Pays de Gex Agglomération (qui remplace désormais la CCPG) revienne à la réalité et (ré)examine avec discernement la ou les solution/s alternative/s qui existe/nt,

notamment après mise en compatibilité du projet avec les affichages des PADD et autres documents d'urbanisme en cours de validation :

- maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des terres
- maintien de l'activité pastorale
- protection de l'environnement et des paysages
- prise en compte du réchauffement climatique (notamment des risques liés aux fortes précipitations que nous annoncent certains modèles...) *liste non exhaustive !*

et en intégrant le fait que le Pays de Gex travaille en ce moment à l'organisation d'un réseau de transports publics efficace, prévoyant par exemple la création d'un système **de navettes Gex/la Faucille.**

VII- En conclusion :

Le déplacement du Centre de voirie à l'intérieur même de la station est à privilégier.

OPTER POUR L'HYPOTHESE 2 permettrait en effet à la Collectivité :

- d'engager rapidement une procédure de Déclaration d'Utilité Publique concernant le bâtiment dit « des Italiens »
- de répondre à l'exigence « de point-haut » pour un service optimal de déneigement de la RD1005
- de trouver une solution à l'ensemble des problématiques évoquées ci-dessus

Une solution qui outre qu'elle donnerait satisfaction à tout le monde devrait être plus économe en deniers publics.

Déplacer le Centre de voirie de la Faucille à la Vattay, une vraie fausse-bonne-idée !

ARN/janv2019

Docs joints :

- 1-Hypothèse 2 Réaménagement la Faucille
- 2-La Faucille La Vattay - localisation
- 3-Orthophoto